

QUESTION 173

Les questions de la coexistence des marques et des noms de domaine: comparaison des systèmes d'enregistrement publics et privés internationaux

Annuaire 2003/I, pages 397 - 399
Comité Exécutif de Lucerne, 25 - 28 octobre, 2003

Q173

Question Q173

Les questions de la coexistence des marques et des noms de domaine: comparaison des systèmes d'enregistrement publics et privés internationaux

Résolution

L'AIPPI

Considérant que:

- a) Les systèmes d'enregistrement des marques et noms de domaine ont évolué pour des objectifs différents et ont développé des caractéristiques différentes. Néanmoins, il existe des points communs entre les deux systèmes.
- b) Les enregistrements de noms de domaine ont considérablement augmenté tant pour les domaines de premier niveau génériques ("generic Top Level Domains" ou "gTLDs"), tels que ".com" et ".net", que pour les domaines de premier niveau de code de pays ("country code Top Level Domains" ou "ccTLDs") tels que ".de" et ".jp", avec une augmentation du nombre des conflits entre marques et noms de domaine.
- c) La croissance du système d'enregistrement des noms de domaine a provoqué le besoin de revoir les règles gouvernant l'enregistrement de noms de domaine et des procédures pour résoudre les conflits entre marques et noms de domaine.
- d) Des organisations internationales, des gouvernements nationaux et le secteur privé ont été sollicités afin de débattre sur ces conflits et d'améliorer le système actuel d'enregistrement et d'administration des noms de domaine.
- e) Plusieurs gouvernements nationaux se sont montrés intéressés par l'élaboration et la gestion d'une politique pour leurs ccTLDs respectifs.

Reconnaissant que:

- f) Il existe un niveau raisonnable d'harmonisation de l'enregistrement et de l'administration des noms de domaine pour les domaines de premier niveau génériques ("gTLDs").
- g) Il existe une divergence de points de vue sur plusieurs principes fondamentaux concernant l'enregistrement et l'administration de noms de domaine ccTLD, y compris sur les procédures de résolution des conflits avec les marques.
- h) Il existe un besoin croissant d'harmonisation parmi les registres ccTLD pour l'enregistrement et la gestion des noms de domaine ainsi que pour des options de résolution des conflits avec des marques.
- i) Des organisations comme l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), et plusieurs autres ONG ont toutes encouragé une plus grande coopération entre les registres ccTLD ainsi que le développement de certains principes universels auxquels les procédures d'enregistrement et d'administration des ccTLD doivent se conformer.
- j) L'harmonisation favorisera des procédures d'enregistrement des noms de domaine plus efficaces, équitables et moins coûteuses et améliorera les modalités de la procédure pour la résolution de conflits avec des marques.

Adopte la Résolution suivante:

1. L'enregistrement per se d'une dénomination comme nom de domaine ne crée pas de droits de propriété sur le nom. Néanmoins, l'utilisation d'un nom de domaine comme un signe dans le commerce peut conférer des droits à son titulaire, selon la loi nationale applicable, par exemple sur le fondement de la concurrence déloyale.
2. Tout droit résultant des enregistrements de noms de domaine doit pouvoir faire l'objet d'accords tels que des actes de cession et nantissements.
3. Le système d'enregistrement de noms de domaine pour les ccTLD doit permettre aux gouvernements nationaux de décider si leurs systèmes seront administrés de façon publique ou privée. Néanmoins, les systèmes d'enregistrement de ccTLD doivent assumer une responsabilité qui inclut une participation minimale et/ou une supervision du gouvernement, si cela est opportun.
4. Les systèmes d'enregistrement des ccTLD ne doivent pas comporter de discrimination basée sur la nationalité des demandeurs de noms de domaine.
5. Les registres de noms de domaine ccTLD ne doivent pas examiner les demandes d'enregistrement de noms de domaine par rapport à leur caractère générique ou à l'existence de droits antérieurs sur des marques ou des indications géographiques, puisque cet examen alourdirait de façon inutile le travail des registres et aurait un impact significatif sur la vitesse d'enregistrement des noms de domaine. Si les autorités concernées imposent des restrictions d'ordre public, le demandeur doit avoir le droit de faire appel contre de telles décisions.
6. Des informations exactes concernant le titulaire et le contact (nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et de fax) doivent être immédiatement disponibles au public, gratuitement, grâce à une base de données en ligne Whois, qui doit inclure une adresse locale pour une notification/procédure officielles et toute autre information permettant d'établir une compétence territoriale. Une telle base de données doit également comprendre des informations concernant les cessions (y compris l'his-

torique de l'enregistrement), la date initiale de création, les nantissements et autres sûretés. La communication d'informations fausses ou trompeuses concernant le titulaire du nom de domaine et le contact doit être un motif de rejet ou d'annulation des enregistrements de noms de domaine.

7. Une procédure uniforme de règlement des litiges par laquelle les propriétaires de marques peuvent demander l'annulation ou le transfert de noms de domaine contrefaisants doit être établie. Les registres des ccTLD sont fortement encouragés à adopter une procédure de règlement des litiges qui soit en accord avec "les pratiques recommandées, aux fins de la prévention et du règlement des litiges de propriété intellectuelle" de l'OMPI, ou à tout le moins avec les actuels "principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine" de l'ICANN.
8. Une taxe de renouvellement/maintenance doit être payée pour maintenir en vigueur l'enregistrement du nom de domaine.
9. L'AIPPI soutient les efforts actuels de l'ICANN pour l'harmonisation des ccTLD par le nouveau ccNSO (Country Code Names Supporting Organization).